

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1507**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Formateur d'adultes (DUFA)

Nouvel intitulé : Formateur d'adultes (DUFA)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Picardie Jules Verne - Amiens, Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, Université Lille 2 droit et santé, CENTRE UNIVERSITAIRE D'EDUCATION PERMANENTE, Université Lille 1 Sciences et Technologies	Président de l'université de Lille I, Président de l'université de Valenciennes, Président de l'Université de Picardie Jules Verne, Président de l'université du Maine, Président de l'université de Lille III, Président de l'université de Lille I - Recteur de l'académie, Président de l'université de Picardie, Président de l'université de Lille II, Président de l'université de Valenciennes, Président de l'université du Maine

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

333 Enseignement, formation, 333p Organisation et administration de services et de centres de formation, 333t Education et transfert de connaissances

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le formateur d'adultes met en oeuvre des dispositifs de formation, anime des actions de formation. Il contribue ainsi à la professionnalisation, à la qualification et à l'insertion ou au maintien dans l'emploi des publics dont il a la charge (demandeurs d'emploi, salariés...) Il exerce dans des organismes de formation à caractère public et/ou privé dont l'action s'inscrit dans le champ de la qualification ou de l'insertion ou dans des entreprises, tous secteurs confondus, sur site ou en intégré.

Les conditions d'exercice varient en fonction de la typologie des structures, de leur organisation et des actions et/ou publics visés.

Les activités requièrent autonomie et travail en responsabilité en cohérence avec les objectifs fixés par les structures.

Le formateur est membre d'une équipe pédagogique, il assure une veille (pédagogique et juridique) et entretient des relations avec l'environnement socio-économique et institutionnel.

On constate une grande diversité des statuts selon les logiques adoptées (internalisation ou externalisation) : salarié permanent, contrats à durée déterminée, vacations, travailleur indépendant.

L'activité exige une grande disponibilité, des déplacements fréquents mais le plus souvent dans le cadre d'horaires réguliers.

Le titulaire de la certification est capable de : - Participer à l'élaboration de réponses aux appels d'offre dans le champ de la formation (plan de formation, dispositifs...)

- Participer à l'élaboration de projets pédagogiques
- Construire des séquences de formation et les animer
- Accueillir et accompagner les publics dans le cadre de parcours de formation et d'insertion professionnelle
- Evaluer les acquis tout au long du processus d'apprentissage et participer à l'évaluation plus globale du dispositif
- Réaliser des bilans intermédiaires et finaux : bilans pédagogiques et d'actions
- Formaliser des projets, bilans et études sur la formation
- Analyser ses pratiques professionnelles et en rendre compte.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Formation d'adultes

- Formateurs/formatrices - Conseillers/conseillères en formation
- Conseillers/conseillères en emploi et en insertion professionnelle
- Conseillers-accompagnateurs/conseillères-accompagnatrices en insertion

Codes des fiches ROME les plus proches :

K2111 : Formation professionnelle

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification comporte huit composantes :

- 1 - Répondre à des appels d'offre
 - Mise en situation - Etudes de cas
 - « Proposition écrite d'une offre de contenu de formation relatif à un appel d'offre »
 - Présentation d'un écrit individuel ou collectif
- 2 - Concevoir des plans et des dispositifs de formation

- Evaluation, en situation (ou en simulation) de la préparation de séances de face à face pédagogique ou d'un module de formation
 - Production d'un écrit, en cours ou en fin de formation
- 3 - Conception de séquences de formation et de situations de formation
- Mise en situation - Etudes de cas
 - « Proposition de séquences de formation s'inscrivant dans un cadre défini »
 - Production d'un écrit individuel en cours ou en fin de formation
- 4 - Mise en œuvre du plan et du dispositif de formation
- Mise en situation - Etudes de cas
 - « Présentation des éléments spécifiques à son domaine d'intervention, pris en note lors de réunions pédagogiques »
- 5 - Mise en œuvre des séquences et des situations de formation.
- Mise en situation - Etudes de cas - Jeux de rôles
 - « Mise en situation d'animation d'une séquence de formation »
 - Evaluation, en situation, ou en simulation, en présence d'un tuteur professionnel et ou d'un tuteur pédagogique de la réalisation de séances de face à face pédagogique ou d'un module de formation continue.
- 6 - Accueillir et accompagner des personnes
- Production par un écrit attesté par des professionnels ou par l'observation directe, de la participation du formateur :
 - à l'information sur la formation
 - à l'organisation et à l'animation de réunions d'information
 - à la conduite d'entretiens de publics en demande de formation,
 - et à l'accompagnement du parcours de stagiaires suivis par le formateur Production d'écrit individuel en contrôle continu ou terminal
- 7 - Evaluer la formation mise en oeuvre
- Mise en situation - Etudes de cas
 - Fiche de bilan, synthèse issues d'expérience sur le terrain
 - Production d'écrit individuel en contrôle continu ou terminal
- 8 - S'engager dans un processus de professionnalisation
- Analyser ses pratiques
 - Production d'un écrit et debriefing
 - Soutenance en fin de formation

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Professionnels de la formation et/ou de l'insertion
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Jury VAE des universités nommé par le président

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 16 février 2006 publié au Journal Officiel du 5 mars 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 5 mars 2006, jusqu'au 5 mars 2011.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Cette certification était délivrée par différentes universités en leurs noms propres :

UNIVERSITE DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LILLE (CUEEP) :

- Arrêté du 2 mars 1988 publié au Journal Officiel du 31 mars 1988 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation de niveau II.
- Arrêté du 6 décembre 1993 publié au Journal Officiel du 16 janvier 1994 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation jusqu'en juin 1994
- Arrêté du 27 juin 1994 publié au Journal Officiel du 16 juillet 1994 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation jusque fin 1995.
- Arrêté du 8 janvier 1996 publié au Journal Officiel du 21 janvier 1996 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Fin d'homologation.

UNIVERSITE LILLE III et UNIVERSITE DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LILLE (CUEEP) :

- Arrêté du 8 janvier 1996 publié au Journal Officiel du 21 janvier 1996 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique : homologation de niveau III. Sites : Lille I et Lille III.
- Arrêté du 29 juillet 1999 publié au Journal Officiel du 6 août 1999 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Sites : CUEEP et FCEP de Lille (59)
- Arrêté du 27 septembre 2000 publié au Journal Officiel du 3 octobre 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.
Modification de l'arrêté du 29 juillet 1999 (JO du 06/08/1999) : les deux universités délivrent le titre.
Sites : Lille (59)
- Arrêté du 3 octobre 2002 publié au Journal Officiel du 12 octobre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1996 et jusqu'au 31 décembre 2003.
- Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE DIRECTION DE L'EDUCATION PERMANENTE

- Arrêté du 16 septembre 1991 publié au Journal Officiel du 13 octobre 1991 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation de niveau II.
- Arrêté du 27 juin 1994 publié au Journal Officiel du 16 juillet 1994 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.
- Arrêté du 31 juillet 1996 publié au Journal Officiel du 28 août 1996 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.
- Arrêté du 31 juillet 1996 publié au Journal Officiel du 28 août 1996 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique : Fin d'homologation. Nouvel intitulé : Diplôme universitaire de responsable de formation (DURF). Homologation de niveau II.

Pour plus d'informations

Statistiques :

85 titulaires de la certification par an en moyenne

Autres sources d'information :

<http://www.univ-lille3.fr>

<http://www.u-picardie.fr/dep>

<http://www.univ-lemans.fr>

<http://www.cuep.univ-lille1.fr>

<http://www.univ-valenciennes.fr>

Lieu(x) de certification :

CUEEP SCIENCES DE L'EDUCATION 11, rue Auguste Angellier
59046 Lille Cedex

UNIVERSITE DE VALENCIENNES ET DU HAINAUT-CAMBRESIS

Le Mont Houy
59313 Valenciennes Cedex 9

UNIVERSITE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES LILLE 3

9-11, rue Auguste Angellier
59046 Lille Cedex

UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE DIRECTION DE L'EDUCATION PERMANENTE

10, rue Frédéric Petit
80048 Amiens

UNIVERSITE DU MAINE - CENTRE UNIVERSITAIRE D'EDUCATION PERMANENTE

Boulevard Pythagore

72085 Le Mans Cedex 9

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

UNIVERSITE DE LILLE I UNIVERSITE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES LILLE 3

UNIVERSITE DE VALENCIENNES ET DU HAINAUT-CAMBRESIS

UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE

UNIVERSITE DU MAINE - CENTRE UNIVERSITAIRE D'EDUCATION PERMANENTE

Historique de la certification :

Ancien libellé : - Diplôme universitaire de formation d'adultes (Arrêté du 2 mars 1988 publié au Journal Officiel du 31 mars 1988).
Homologation au niveau II.

- Diplôme universitaire de responsable de formation (DURF) (Arrêté du 31 juillet 1996 publié au Journal Officiel du 28 août 1996). Homologation au niveau II.

Certification suivante : Formateur d'adultes (DUFA)